

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant suspension d'engagement
du caporal-chef Karine KOSOWSKI
du CSP ALBI

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU les certificats médicaux plaçant le caporal-chef Karine
KOSOWSKI en arrêt de maladie du 23/03/15 au 19/06/15,

VU le certificat médical délivré par le médecin-commandant Simon
FAJON en date du 26 juin 2015, prononçant l'inaptitude médicale
temporaire du caporal-chef Karine KOSOWSKI,

CONSIDERANT que le caporal-chef Karine KOSOWSKI présente un arrêt
supérieur à 90 jours consécutifs,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

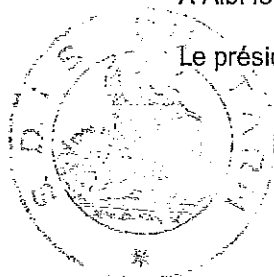
ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du caporal-chef Karine KOSOWSKI, sapeur-pompier volontaire au centre de secours principal d'ALBI, est suspendu pour inaptitude médicale temporaire du 23 mars 2015 au 25 juillet 2015.


Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **20 JUIL 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT